

Initiatives ministérielles

mettre sur pied, au profit de nos citoyens, de bons services d'aide à l'adaptation de l'industrie. C'est pour moi un honneur et un privilège de travailler avec des gens comme Jim Brown. Et c'est toute notre population qui en bénéficie.

Deuxièmement, je voudrais dire que je suis très heureux de voir que le projet de loi reconnaît la situation unique des pêcheurs et protège les prestations auxquelles ils ont actuellement droit. Bien des gens ne comprennent pas pourquoi les pêcheurs ne sont pas traités comme les autres travailleurs. Les pêcheurs sont les seuls travailleurs autonomes qui participent au régime d'assurance-chômage. Ils jouissent de ce privilège parce que leurs ressources sont directement gérées par le gouvernement. Le poisson est la seule ressource qu'ils exploitent et parfois l'accès à cette ressource leur est interdit. A cause d'une décision du gouvernement, il leur est impossible d'exercer leur métier. Par conséquent, le gouvernement reconnaît depuis 1957 la situation unique des pêcheurs et leur permet de participer au régime d'assurance-chômage.

Les gens se demandent souvent pourquoi les travailleurs d'usine de conditionnement du poisson ne jouissent pas, eux aussi, de ce privilège puisque leur emploi, après tout, est directement lié à la pêche. Or, ces ouvriers d'usine sont des employés, mais ils ne sont pas des travailleurs autonomes. Par conséquent, leur imposer des critères de participation différents de ceux exigés des autres employés canadiens ne serait pas conforme au régime d'assurance-chômage. Invoquant l'article 15(1) de la Charte, tous les travailleurs du Canada voudraient cotiser au régime. La situation des pêcheurs est exceptionnelle et il faut en tenir compte.

Les travailleurs des usines et les autres employés saisonniers de South Shore vont aussi bénéficier de cette mesure. D'aucuns craignent que les exigences plus strictes concernant l'admissibilité n'aient des répercussions néfastes pour les travailleurs de l'industrie de la pêche. Ce ne sera pas le cas dans South Shore puisque, à cause du taux de chômage dans notre région, ils devront attendre six semaines de plus avant de devenir admissibles aux prestations.

L'article concernant les réitérants va être supprimé. Pour la gouverne des députés qui peut-être ne le savent pas, cet article stipule qu'une personne qui a demandé des prestations au cours des douze derniers mois est sujette à une pénalité de six semaines si elle présente une autre demande. Donc, même si l'on exige six semaines de plus pour l'admissibilité, ces six semaines sont soustraites

à cause de la suppression de l'article concernant les réitérants. En fin de compte, la situation ne change pas.

Nous allons aussi bénéficier de l'annonce que la ministre a faite vendredi dernier au sujet du fonds de création d'emplois de 3 millions de dollars pour aider les Canadiens de l'Atlantique qui sont victimes du ralentissement du secteur des pêches. La Nouvelle-Écosse aura droit à une tranche de 400 000\$.

Si les travailleurs des usines de notre région sont touchés par le ralentissement, cet argent sera disponible, comme il l'a été au cours des années précédentes à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. Cette annonce nous réjouit et nous remercions la ministre. Chose certaine, si le fonds venait à s'épuiser, nous pourrions encore lui demander de répondre à nos besoins, comme elle l'a fait si généreusement jusqu'ici.

En guise de conclusion, je tiens à dire que le projet de loi C-21 constitue l'étape longuement attendue de la voie vers un régime d'assurance-chômage rénové. A mon avis, tous les Canadiens finiront par en bénéficier, surtout si nous considérons ces changements à la lumière des autres excellentes initiatives du gouvernement pour relancer l'économie et imposer des restrictions fiscales. Je crois que les Canadiens vont en bénéficier. Je crois que les gens de la Nouvelle-Écosse vont en bénéficier. J'encourage tous les députés à voter en faveur de cette excellente mesure.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'ajouter mes observations au débat sur le projet de loi C-21. Celui-ci a exigé énormément de temps et d'attention de la part des députés à la Chambre ainsi que de divers groupes et divers particuliers d'un bout à l'autre du pays.

Notre comité a voyagé dans tout le Canada, a visité dix provinces et a écouté des groupes et des particuliers. Nous avons bénéficié d'une bonne participation. Comme on l'a fait remarquer, on ne félicitait pas toujours le gouvernement et tout le monde n'était pas d'accord avec nous.

A mon avis, la participation des députés d'en face, des membres de notre comité et des groupes qui ont fait les exposés a été un facteur extrêmement positif. J'estime que nous tous au comité en avons bénéficié. Nous en avons tous tiré un enseignement. Nous étions tous mis au défi de repenser notre position et, je pense, nous sommes tous sortis enrichis de cette expérience. Tous les exposés que nous avons entendus au cours du débat comportaient un élément commun. Tous les orateurs voulaient la même chose. Ils voulaient ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens. Nous n'étions peut-être pas du même avis sur